

DECISION N° 2018 - 9
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à Madame Valérie DECIZE, Directrice de l'Ingénierie Foncière, aux fins :

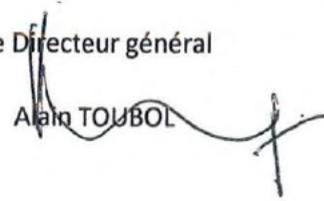
- De signer un protocole d'accord valant pourparlers à conclure avec la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et la [REDACTED]
[REDACTED] – ZAC ACTYPOLE pour une superficie de 41 536 m² de foncier environ, cadastré :
 - o Section 27 n° 230 de 1ha 67a 60ca
 - o Section 27 n° 75 de 1ha 32a 14ca
 - o Section 27 n° 98 de 1ha 02a 77ca
 - o Section 33 n° 359 de 0ha 05a 24ca
 - o Section 33 n° 322 de 0ha 07a 09ca
 - o Section 33 n° 309 de 0ha 00a 52ca
- De signer la mise à disposition des biens au profit de Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville ;
- D'intervenir à la convention de mise à disposition des biens consentie par la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville au profit de la [REDACTED] »

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le 25/03/2018

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR